



## Observatoire national de la route

### Données financières des départements

#### Mode d'emploi

Documents de base nécessaires :

- Comptes administratifs 2013, 2014, 2015 et annexes
- Budget primitif 2016 et annexes
- Tableau des effectifs affectés et pourvus à la voirie et/ou organigrammes détaillés 2013 à 2016
- Programmes détaillés des travaux réalisés ou prévus (en crédits de paiement) 2013 à 2016
- Coût moyen d'un agent de catégorie C de la filière technique dans la collectivité 2013 à 2016

Rubrique		Commentaire
<b>A</b>	<b>Données générales</b>	
<b>A1</b>	Population	Population figurant dans les données générales du budget ou du CA
<b>A2</b>	KM de RD	Longueur figurant dans les données générales du budget ou du CA
<b>A3</b>	<i>Km de RD d'intérêt régional</i>	<i>Donnée facultative : correspond à la longueur de voirie susceptible d'être considérée par la région comme d'intérêt général (Cf. loi NOTRe)</i>
<b>A4</b>	<i>Nombre d'ouvrages d'une portée supérieure à 2m</i>	<i>Donnée facultative, mais utile pour des exploitations ultérieures</i>
<b>A5</b>	<i>Surface d'ouvrages d'une portée supérieure à 2m</i>	<i>Donnée facultative, mais utile pour des exploitations ultérieures</i>
<b>A6</b>	<i>Surface des murs de soutènement</i>	<i>Donnée facultative, mais utile pour des exploitations ultérieures</i>
<b>B</b>	<b>Données Ressources humaines</b>	

<b>B1</b>	Total agents de la collectivité	Donnée figurant en annexe du budget ou du CA. Total agents titulaires et non titulaires de la collectivité, en fonction (emplois pourvus) rémunérés directement sur le budget du personnel. Ce chiffre est en corrélation avec celui des charges de personnel ou assimilées
<b>B2</b>	Total Agents affectés à la voirie	Il s'agit du nombre d'agents en poste, tous grades confondus, emplois pourvus, affectés à la voirie départementale. Cette donnée se lit sur l'organigramme nominatif, à défaut d'autre document récapitulatif. Il ne comprend pas la quote-part des services fonctionnels travaillant pour la voirie hors directions ou services en charge de la voirie départementale. Pour les agents concernés effectuant des missions hors voirie départementale, indiquer l'équivalent temps plein affecté à la voirie.
<b>B3</b>	Agents travaillant sur la route	Il s'agit du nombre d'agents en poste, emplois pourvus, travaillant directement sur la route à des missions d'exploitation, d'entretien ou de travaux. Ce sont les agents dotés d'équipement de protection individuelle permanents. (agents d'entretien ou agents de maîtrise) Les chefs d'équipe qui n'assurent pas l'encadrement d'équipes ne doivent pas être comptabilisés dans ce nombre. Les données se lisent sur les organigrammes, à défaut d'autre document récapitulatif.
<b>B4</b>	Coût unitaire d'un agent travaillant sur la route	Cette donnée est normalement disponible sans trop de difficulté auprès de la DRH. Par simplification, le calcul peut être le suivant : charge de personnel totale annuelle des agents de catégorie C de la filière technique rapportée au nombre d'agents en poste de cette catégorie. La charge totale comprend, outre les charges salariales directes, les frais de formation et de déplacements. A défaut de disponibilité de cette donnée, à la lumière de l'étude 2015 sur 9 départements tests, on considèrera que ce coût unitaire est de 80% de celui du coût moyen d'un agent de la collectivité.
<b>C</b>	<b>Données fonctionnement</b>	
<b>C1</b>	Total dépense de gestion des services	Cette donnée se trouve sur le tableau d'équilibre général du budget ou du CA (dépenses réelles et mixtes)
<b>C2</b>	Charges de personnel et frais assimilés	Cette donnée se trouve sur ce même tableau (012)
<b>C3</b>	Réseau et infrastructure	Total de la fonction 6
<b>C4</b>	Route et voirie	Total de la sous-fonction 62 + prorata sous fonction 60
<b>C5</b>	Voirie départementale	Total sous-fonctions 621 et 622+ prorata sous fonction 60
<b>C6</b>	Charges de personnel, voirie départementale	Total des comptes correspondants au sein des sous fonctions 621 et 622 + prorata des charges correspondantes communes (60)
<b>C7</b>	Charges agents sur la route	Calcul automatique à partir des rubriques B3 et B4 (b3*b4)
<b>C8</b>	Fouritures de voirie	Principalement compte 60633 sous-fonctions 621+622, mais dans certains départements, cette dépense est ventilée aussi sur d'autres comptes.
<b>C9</b>	Travaux d'entretien de voirie	Principalement compte 61523 des sous-fonctions 621+622, mais dans certains départements, cette dépense est ventilée aussi sur d'autres comptes.

<b>C10</b>	Dont confié au Parc si budget annexe	<p>« le Parc » est l'ancienne appellation DDE. Cette rubrique ne concerne que les départements qui ont conservé une entité du même type effectuant des prestations directes en régie sur la route (au-delà de la simple location de matériel).</p> <p>Cette donnée doit être calculée à partir du budget annexe et des données statistiques : il s'agit de la part des travaux confiée au parc payés sur le budget principal de fonctionnement (viabilité hivernale, curage de fossés, etc.) Elle peut également se retrouver en croisant dans le logiciel comptable les comptes visés au C9 et le compte fournisseur « parc ».</p> <p>Dans certains départements, un compte spécifique (par exemple 62523-2) est identifié dans les sous-fonctions 621 et 622.</p>
<b>C11</b>	Frais généraux voirie	Il s'agit de toutes les autres dépenses de fonctionnement voirie figurant aux sous-fonctions 621 et 622 + le prorata des charges communes (60)
<b>D</b>	<b>Données investissements</b>	Il s'agit des crédits de paiement effectivement consommés ou prévus dans l'exercice concerné.
<b>D1</b>	Total collectivité hors dette	Cette donnée se trouve sur le tableau d'équilibre général du budget ou du CA (Total des réalisations d'équipement)
<b>D2</b>	Réseaux et infrastructures	Total de la fonction 6
<b>D3</b>	Route et voirie	Total de la sous-fonction 62
<b>D4</b>	Voirie départementale	Total des sous-fonctions 621 et 622
<b>D5</b>	Frais d'étude	Compte 2031 sous fonctions 621 et 622
<b>D6</b>	Acquisitions foncières	Principalement compte 2312 sous fonction 621, mais dans certains départements, cette dépense est ventilée aussi sur d'autres comptes.
<b>D7</b>	Travaux de voirie	Principalement compte 23151 sous fonction 621, mais dans certains départements, cette dépense est ventilée aussi sur d'autres comptes.
<b>D8</b>	Divers	Toutes les autres dépenses d'investissement sur la voirie, sous-fonctions 621 et 622. Calcul automatique = d4-d5-d6-d7
<b>E</b>	<b>Données programmes d'investissement</b>	<p>Les rubriques à renseigner sont issues d'un retraitement des programmes d'investissement, en crédits de paiement, hors études et acquisitions foncières.</p> <p>Selon les départements, les données brutes peuvent se trouver :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le logiciel de comptabilité ou dans un logiciel de gestion des opérations</li> <li>- Dans le rapport d'activité</li> <li>- Dans la ou les délibérations d'adoption des programmes.</li> </ul> <p>L'objectif de la rubrique D est d'en sortir une ventilation en % par type de programme (calcul automatique F9 à F18). En général, pour des raisons diverses, l'exercice aboutit à un total légèrement différent de celui obtenu en rubrique D7, ce qui n'est pas grave. Les correctifs pour retomber sur les chiffres exacts des CA ou BP sont opérés par un calcul automatique (F 19 à F 28)</p>
<b>E1</b>	Grands travaux	Opérations conséquentes, en général de plusieurs millions d'Euros, qui modifient sensiblement les conditions de circulation : voies nouvelles, mises à 2X2 voies, déviations, etc.

<b>E2</b>	Grands ouvrages	Opération de grands travaux dont la dominante est la création d'un grand ouvrage (viaduc, franchissement d'un fleuve ...)
<b>E3</b>	Travaux d'amélioration ou de modernisation courants	Opérations qui modifient la géométrie des lieux sans pour autant générer de modification conséquente des conditions de circulation : aménagements de carrefours, rectification de virages, calibrages, opérations de sécurité, de protection contre les risques naturels, etc.
<b>E4</b>	Grosses réparations voirie	Opérations de grosse maintenance sans modification significative de la géométrie : renforcements, revêtements de chaussée.
<b>E5</b>	Dont parc en cas de budget annexe	« le Parc » est l'ancienne appellation DDE. Cette rubrique ne concerne que les départements qui ont conservé une entité du même type effectuant des prestations directes en régie sur la route (au-delà de la simple location de matériel). Cette donnée doit être calculée à partir du budget annexe et des données statistiques : il s'agit de la part des travaux confiée au parc payés sur le budget principal d'investissement Elle peut également se retrouver en croisant dans le logiciel comptable les opérations visées en E4 et le compte fournisseur « parc ».
<b>E6</b>	Grosses réparations ouvrages	Ceci comprend les reconstructions in situ d'ouvrages modestes, sans changement notable de la géométrie
<b>E7</b>	Equipements de voirie	Opérations identifiées de signalisation, glissières de sécurité, équipement de comptage et de vidéo surveillance, PMV, feux tricolores, etc.
<b>E8</b>	Mobilités alternatives	Opérations concernant spécifiquement les transports collectifs (voies en site propre, arrêts aménagés), le covoiturage (notamment les aires de covoiturage), le vélo (pistes cyclables et sur-largeurs cyclables sur programmes spécifiques), les cheminements piétons.
<b>E9</b>	Autres, divers	Tous les investissements ne figurant pas dans les rubriques précédentes, comme l'acquisition de matériel de voirie, certains aménagements paysagers, etc.
<b>F</b>	<b>Calculs automatiques pour graphiques</b>	Ces rubriques ne sont pas à renseigner et sont calculées automatiquement à partir des données renseignées en A, B, C, D, E. Les formules sont explicitées ci-dessous si besoin.
<b>F1 à F8</b>		Reports de données sans calcul
<b>F9 à F18</b>		Le calcul des % des différents programmes est opéré à partir du total des rubriques D5, D6, E1, E3, E4, E6, E7, E8, E9.
<b>F19 à F28</b>		Le calcul résulte des % obtenus dans les rubriques F9 à F18 appliqué sur le montant du CA ou du budget d'investissement voirie départementale
<b>F29</b>	Part des entreprises routières	50% des travaux d'entretien de voirie (le cas échéant hors « parc »)+30% des programmes d'investissement grands travaux + mobilités alternatives+50% des programmes d'amélioration ou de modernisation courants + 100% des grosses réparations (le cas échéant hors parc)
<b>F30</b>	Part des autres entreprises	50% des travaux d'entretien de voirie (le cas échéant hors « parc »)+70% des programmes d'investissement grands travaux + mobilités alternatives+50% des programmes d'amélioration ou de modernisation courants + 100% des réparations d'ouvrages d'art + équipements

<b>F31</b>	Activités en régie	100% charge de personnel agents sur la route + fournitures de voirie + travaux d'entretien confiés au « parc » (le cas échéant si budget annexe) + 50% des frais généraux + grosses réparations confiées au « parc » (le cas échéant si budget annexe)
<b>F32</b>	Autres charges	50% des frais généraux voirie en fonctionnement + 100% des programmes d'investissement « autres et divers » + 100% des frais d'études et d'acquisition foncière
<b>F33 à F43</b>		Reports de données et rapport au km ou 100km